

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018**

Délibération : **N° 2018-11-123**
 OBJET : **BUDGET COMMUNAL 2018 - REGULARISATION DES ECRITURES
D' AMORTISSEMENT DE 2 BIENS**
 Nomenclature : **7.1.8**

En exercice : 29 membres
Présents : 24
Pouvoirs : 4
Absent : 1
Votants : 28
 Délibération comportant :
 Annexe : /

Le dix-neuf novembre deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le neuf novembre deux mille dix huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Michel RINCE donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Catherine CADOU, Damien CLOUET donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Christian LEMARCHAND donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Le membre absent : Chantal PERRUCHET

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

Les imputations des biens inscrits dans l'inventaire sous l'identifiant « réseaux EP 2014 » et « réseaux EP 2015 » ont été modifiées en 2017, (Installations matériels éclairage public SYDELA).

Ces biens n'auraient pas dû être amortis, hors la commune a effectué les écritures d'amortissement de 2015 à 2018.

Il convient donc de régulariser cette situation par opérations d'ordre non budgétaires, effectuées par le comptable public, par un crédit du compte 1068 et un débit du compte 28041582, pour un montant total de 30 195€, pour les écritures de 2015 à 2017.

Les écritures de 2018 seront corrigées par mandat et titre annulatifs.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'AUTORISER le comptable public à effectuer les écritures d'ordre non budgétaires par crédit du compte 1068, pour un montant de 30 195€ et par crédit du compte 28041582, pour ce même montant.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 19 novembre 2018
 Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture
 044-21440208-2018-11-19-2018-11-123-DE
 Date de télétransmission : 23/11/2018
 Date de réception préfecture : 23/11/2018